



Problème de clôture de compte (bancaire)

Par Visiteur

J'ai clôturé un compte le 02 06 09, la personne qui m'a exécuté cette opération, était en accord mon compte était créditeur, elle m'a remboursé mon crédit, j'ai rendu ma carte bancaire, chèques et machine d'encaissement de cb car c'était un compte professionnel. A la fin de cette clôture je me suis assurée auprès de cette personne si tout était OK, elle m'a dit ok....

Que surprise en juillet, je reçois une lettre de la banque me disant que mon compte était à découvert.... découvert de quoi ????? découvert d'une multitude de frais bancaire que le manque d'argent à provoquer à la suite des prélèvements qui n'ont pas été honorés.... ainsi que la location de la machine encaissement bancaire ?????

j'arrête pas de leur dire comment voulez vous que je rembourse sur un compte clôturé c'est sans fin la situation est bloqué j'ai envoyé un y mail à la nouvelle personne (car ils ont changé de personne) qui s'occupe de ces opérations... pas de nouvelles....

Derniers recours, j'envoie une lettre recommandée avec ar au directeur d'agence.....

ma question ont -il le droit d'agir ainsi ?

Par Visiteur

Chère madame,

'ai clôturé un compte le 02 06 09, la personne qui m'a exécuté cette opération, était en accord mon compte était créditeur, elle m'a remboursé mon crédit, j'ai rendu ma carte bancaire, chèques et machine d'encaissement de cb car c'était un compte professionnel. A la fin de cette clôture je me suis assurée auprès de cette personne si tout était OK, elle m'a dit ok....

Que surprise en juillet, je reçois une lettre de la banque me disant que mon compte était à découvert.... découvert de quoi ????? découvert d'une multitude de frais bancaire que le manque d'argent à provoquer à la suite des prélèvements qui n'ont pas été honorés.... ainsi que la location de la machine encaissement bancaire ?????

j'arrête pas de leur dire comment voulez vous que je rembourse sur un compte clôturé c'est sans fin la situation est bloqué j'ai envoyé un y mail à la nouvelle personne (car ils ont changé de personne) qui s'occupe de ces opérations... pas de nouvelles....

Derniers recours, j'envoie une lettre recommandée avec ar au directeur d'agence.....

ma question ont -il le droit d'agir ainsi ?

Il est possible que certains frais soient justifiés. En effet, au moment de la clôture d'un compte, il arrive parfois que le banquier n'ait pas connaissance de certains débits qui auraient normalement été dûs les jours suivants la clôture.

Dans ce cas effectivement, vous devez payer ces frais. En revanche, les intérêts de retards sont exagérés! En effet, si le compte a bien été clôturé, il est tout simplement inimaginable que des débits aient été réalisées postérieurement à la clôture.

Si tel est le cas, c'est que le banquier n'a pas clôturé votre compte quand vous le lui avez demandé. Ils sont bien évidemment responsables dans ce cas.

Très cordialement.